



Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 10/2022 du 30 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

La rénovation de la fontaine sise devant le congélateur communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La fontaine sise devant le congélateur communal nécessite des réparations urgentes qui ont été repoussées plusieurs fois. Ces travaux comprennent la réparation de la margelle, d'un nettoyage complet avec sablage ainsi que la pose d'un mortier d'étanchéité.

Ces réparations étant hors budget, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 7'500.00 par le biais du présent préavis afin de pouvoir réaliser ces travaux cette année encore.

Décisions

Vu ce qui précède, la Municipalité de Valeyres-sous-Ursins vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins

- Vu le préavis N°10/2022 du 30 mai 2022,
- Entendu le rapport de la Commission,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accepter une demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour la rénovation de la fontaine sise devant le congélateur communal, d'un montant de CHF 7'500.00.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Blaise Chapuis



La Secrétaire


Emilie Thomas